

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 13 juin 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **21** membres.

19/074/DDCV

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES DE SECOURS ET D'INCENDIE -
BATAILLON DE MARINS-POMPIERS DE MARSEILLE - Création du centre
d'incendie et de secours de Saint-Julien - Approbation de l'affectation de
l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.**

19-34235-DGASSI

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur la création du centre d'incendie et de secours de Saint Julien dans le 12^{ème} arrondissement.

Par délibérations n°17/2102/DDCV du 16 octobre 2017 et n°18/1045/DDCV du 20 décembre 2018, le Conseil Municipal approuvait l'affectation de l'autorisation de programme Mission Direction Générale des Services, à hauteur de 1 532 000 Euros pour les études relatives à la création du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Saint-Julien, 45, rue de la Crédence dans le 12^{ème} arrondissement.

Le programme définitif a permis de constater que l'implantation projetée correspondait aux besoins du secteur et que la parcelle retenue pour cette réalisation offrait les caractéristiques nécessaires en termes de stabilité et à terme, de desserte.

Il convient donc de confirmer la réalisation de ce centre d'incendie et de secours qui accueillera, par redistribution, une partie des moyens humains et matériels des centres actuellement en service, en particulier celui de Saint-Just.

Les études étant en voie d'achèvement, il est aujourd'hui nécessaire de prévoir l'affectation de l'autorisation de programme Mission Direction Générale des Services, année 2019, relative aux travaux à hauteur de 8 820 000 Euros.

Pour le financement de cette opération des subventions seront sollicitées auprès des différents partenaires et notamment du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

En effet, par délibération n°16/0599/EFAG du 27 juin 2016, le Conseil Municipal a approuvé la convention cadre passée avec le Conseil Départemental qui définit les modalités d'un partenariat financier entre les deux collectivités pour les années 2016 à 2019.

Cette convention a d'ailleurs été prorogée par notre assemblée jusqu'en 2020, par délibération n°19/0012/EFAG du 4 février 2019.

Cette opération entre dans le cadre de ce partenariat et pourrait ainsi bénéficier d'une subvention à hauteur de 80%.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération est le suivant :

Libellé Opération	Coût (Euros)	Base Subventionnable (Euros)	Montant Subvention (Euros)	Collectivité
Création du centre d'incendie et de secours de Saint Julien – Travaux	8 820 000	7 350 000	5 880 000	Département

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°16/0599/EFAG DU 17 JUIN 2016
VU LA DELIBERATION N°17/2102/DDCV DU 16 OCTOBRE 2017
VU LA DELIBERATION N°18/1045/DDCV DU 20 DECEMBRE 2018
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est confirmée la création du centre d'incendie de secours de Saint Julien, 45, rue de la Crédence 12^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Direction Générale des Services, année 2019, à hauteur de 8 820 000 Euros pour les travaux.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille , ou son représentant, est habilité à solliciter et à accepter des subventions auprès des divers partenariats notamment auprès du Conseil Départemental et à signer tout document afférent.

Libellé Opération	Coût (Euros)	Base Subventionnable (Euros)	Montant Subvention (Euros)	Collectivité
Création du centre d'incendie et de secours de Saint Julien – Travaux	8 820 000	7 350 000	5 880 000	Département

ARTICLE 4

La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets des exercices 2020 et suivants.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts Julien RAVIER

Enrôlé au CA du 13 juin 2019